

Rapport P-232 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-232 intitulée: «Pour le droit au sommeil et à la jouissance du parc Voltaire».

*CONCLUSIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2010)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-232 au Conseil administratif.